



Contrat de location:

Pour contacter le CIVA :

Centre d'intégration à la vie active

- **Téléphone:** 514-935-1109 (de 9h à 17h, du lundi au vendredi)
- **Courriel :** sports@civa.qc.ca ou info@civa.qc.ca
- **Page Facebook:** [@civaqc](https://www.facebook.com/civaqc)
- **Site web :** <https://civa.qc.ca/>
- **Adresse du bureau:** 525 rue dominion, Bureau 330, H3J 2B4, Montréal

- **Adresse de cueillette et de dépôt du matériel :**
2290 rue Workman, H3J 2B4, Montréal.

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LOCATAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____



ÉQUIPEMENT :

Équipement loué : _____

Matériel supplémentaire : _____

Informations supplémentaires : *(État du matériel, dommages préexistants, etc...)*

DURÉE DU CONTRAT :

Période de mise à disposition du matériel :

Du _____ à _____ au _____ à _____
(Date) (Heure) (Date) (Heure)

Dépôt de garantie :

Montant du dépôt : Type de dépôt :



CONDITIONS DE LOCATION

- **Réservations, paiement et pièce d'identité.**

Pour des raisons de responsabilité, une pièce d'identité valide avec photo délivrée par un gouvernement (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc...) est exigée lors de la prise de possession du matériel. La location du matériel adapté est gratuite et s'adresse à toute personne en situation de handicap moteur membre au CIVA.

Une carte de membre à jour est exigée (25\$/année).

- **Prise de possession et retour**

La prise de possession et le retour du matériel peuvent être effectués du lundi au vendredi entre 9h30 et 16h00. (Hors jours fériés et période des fêtes)

Adresse : 2290 rue Workman, H3J 2B4, Montréal.

Certains articles peuvent nécessiter un support de toit. Les détails et informations nécessaires sont disponibles dans les descriptions de matériel et les conditions de location.

- **Annulation, modification et report**

Il est possible de prolonger ou modifier le contrat de location sous réserve de la disponibilité du matériel.

La durée de contrat dépend du matériel emprunté, celle-ci ne pourra dépasser une période maximale de deux semaines.

En cas d'annulation le locataire est prié d'en informer le CIVA dans un délai minimal de 48h. En cas de non-respect de ce délai, certaines pénalités pourront être appliquée (La possibilité de location sera suspendue pour le reste de la saison en cas de récidive).



- **Dépôt de garantie**

Selon l'équipement loué, un dépôt de garantie pourra être exigé. (Voir annexe : Frais de réparation et valeur du matériel)

Ce dépôt peut être effectué au moment de la récupération du matériel par chèque ou espèces. Au moment de retourner le matériel, le dépôt sera rendu.

S'il y a lieu, les frais pour de l'équipement endommagé ou les frais de retard seront facturés séparément.

- **Matériel endommagé, perdu ou en retard**

En cas de retard, le locataire sera facturé 10\$ par journée supplémentaire.

Le locataire est responsable de rapporter le matériel propre, sec et en bon état. Si l'équipement rapporté est endommagé, sale ou dans un état nécessitant des réparations, le locataire devra payer les coûts associés à la réparation ou au nettoyage. Des frais d'atelier (pour le nettoyage et la réparation) seront facturés à un tarif de 25 \$/h (minimum de 1h) en plus du prix de toute pièce nécessaire. Si le matériel est perdu, volé ou irréparable, le locataire se verra facturer le matériel dans sa totalité au prix de détail. (Voir annexe : Frais de réparation et valeur du matériel)

Engagement du CIVA

- Le CIVA s'engage à fournir de l'équipement sécuritaire et en bonne condition d'utilisation.
- Le CIVA n'est pas tenu responsable de tout événement (accidents, incidents, dommages et intérêts concernant les biens et matériels appartenant au locataire) durant la durée de la location et n'encourt aucune responsabilité en cas de blessures ou dommages quelconques.
- Le CIVA s'engage à informer le locataire des risques inhérents associés à la pratique de l'activité.
- Le CIVA s'engage à informer le locataire sur les mesures de sécurité et d'urgence



Engagement du locataire

- Le locataire reconnaît avoir été informé sur les compétences, connaissances et expériences requises à l'utilisation du matériel.
- Le locataire reconnaît que l'utilisation du matériel en milieu naturel comporte certains risques. Il en a été informé et en assume l'entière responsabilité.
- Le locataire s'engage à porter l'équipement de protection individuel pour les activités le nécessitant.
- En cas d'urgence, le locataire connaît les mesures de sécurité et d'urgences et s'engage à les respecter.
- Le locataire s'engage à ne pas prêter, sous-louer ou autrement permettre l'utilisation du matériel loué à un tiers sans l'approbation écrite du CIVA.
- Le locataire reconnaît que les équipements loués lui ont été remis en bonne condition ou tels que spécifiés sur la feuille de description d'équipement.
- Le locataire s'engage à utiliser l'équipement et les accessoires loués avec le plus grand soin et se rend entièrement responsable de toute perte occasionnée. Il s'engage à défrayer le coût de réparation ou de remplacement de l'équipement et des accessoires loués ayant subi une perte ou un dommage.
- Le locataire s'engage à utiliser les équipements dans des milieux sécuritaires.
- Le locataire s'engage à aviser au CIVA par document écrit et signé de toute perte d'équipement loué dans les meilleurs délais après la perte en décrivant toutes circonstances au cours desquelles elle a eu lieu.
- Le présent contrat est en vigueur pour la durée mentionnée dans le formulaire de location d'équipements et se termine à l'expiration de cette période. Le locataire reconnaît avoir été informé par le CIVA des points suivants :
 - Des risques inhérents de l'activité.
 - Des consignes sur l'utilisation de l'équipement et équipement de sécurité obligatoire.
 - Des consignes de communication en cas d'urgence (911, téléphone de l'entreprise, 3 coups de sifflet, etc.)
 - Des consignes de sécurité générale.



- J'ai lu, compris et accepte toutes les implications de ce contrat de location.

LOCATAIRE :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature:

REPRÉSENTANT DU CIVA :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature:



Retour du matériel :

Commentaires : (*État du matériel, nouveaux dommages, etc...*)

Frais de réparation, de remplacement, de nettoyage ou de retard :

LOCATAIRE :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature:

REPRÉSENTANT DU CIVA :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature: